



VILLE DE
KINGSEY FALLS

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par les présentes, donné que lors d'une session ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 2 mars 2020, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 15, rue Caron à Kingsey Falls, et pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure présentée par Mme Hélène Fortier concernant la propriété située au 4, rue Masson à Kingsey Falls, et ayant pour objet, si la demande était acceptée :

- De rendre conforme l'implantation du garage avec une marge de recul arrière de 0,60 mètre au lieu de 1 mètre tel que prévu à l'article 7.6.2 du règlement de zonage n° 09-02.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette assemblée.

Donné à Kingsey Falls, ce 12 février 2020

Annie Lemieux, directrice générale et greffière